

PROCES VERBAL

du CONSEIL D'ECOLE du 16/10/2025

ECOLE ELEMENTAIRE DE MIREFLEURS

PRESENTS :

Mairie : Mme MAUBROU (adjointe aux affaires scolaires), Mme JUILLARD (Directrice Générale des Services de la municipalité de Mirefleurs)

Directrice : Mme BRONNEC

Enseignants : Mmes TISSIER, SIVADIER, BRONNEC, CUBIZOLLES, LOPEZ
MM. CHAUFOR

Parents élus titulaires : Mmes OLIVIER, MOMPEU, ROBLIN,
MM. BOURDENX, ZAREMBA

Parents d'élève suppléants : Mmes PASSELAIGUE, JAMET, M. LE VAN

EXCUSES :

Inspectrice de l'Éducation Nationale : Mme ROMEUF

Mairie : M. VEGA (maire)

Enseignants : Mmes NEE et M. GAY

Parents élus : SAUVADET

Pôle ressources : Mmes LE BAGOUSSE, DUBESSY, MORGE

La séance débute à 17 h 35

Désignation du secrétaire de séance : Mme Sivadier

1) Validation du compte rendu du conseil d'école du 12/06/25

Le document est validé à l'unanimité sans remarque particulière.

Les P.V. des conseils d'école sont communiqués sur le site internet Portail Famille de la municipalité, transmis par mail à chaque famille et portés à l'affichage de l'école. Le règlement de l'école sera joint à l'envoi de ce P.V..

L'instance conseil d'école :

***COMPOSITION** : le directeur de l'école, qui le préside, l'ensemble des enseignants affectés à l'école, le maire et le conseiller municipal chargé des affaires scolaires, l'I.E.N., les parents d'élèves élus (autant de représentants que l'école comporte de classes), le Délégué Départemental de l'Éducation Nationale (D.D.E.N.), un membre du Pôle Ressources.

DDEN : Médiateur au sein de la communauté éducative, il est nommé par la DSDEN. Il a une bonne connaissance du système éducatif, veille sur les principes de laïcité à l'école, porte attention à la sécurité et au bien être au sein de la structure, aux services

P.V. Conseil d'école du 16 octobre 2025 – Ecole élémentaire de Mirefleurs

périscolaires, aux conditions générales de fonctionnement de l'école. Il œuvre bénévolement. L'école élémentaire n'est pas assistée actuellement par un DDEN.

***ATTRIBUTIONS**

Le conseil d'école est l'instance principale de l'école, un organe de concertation institutionnelle doté de compétences décisionnelles. Le conseil d'école a pour finalité de favoriser le dialogue et l'échange d'informations entre l'équipe éducative, les représentants des parents et les élus de la commune.

Le conseil d'école se prononce sur les principales questions de vie scolaire.

-Il vote le règlement intérieur de l'école.

-Il établit le projet d'organisation pédagogique de la semaine scolaire.

-Il donne son avis sur les actions pédagogiques mais aussi éducatives qui sont entreprises pour réaliser les objectifs nationaux, sur l'utilisation des moyens alloués à l'école, sur les conditions d'intégration des enfants handicapés, sur les activités périscolaires, la restauration scolaire, sur l'hygiène scolaire, la sécurité et la protection des élèves dans l'école dans le cadre scolaire et périscolaire.

Le conseil d'école adopte le projet d'école en fonction des propositions de l'équipe pédagogique. Il donne son accord sur le programme d'actions établi par le conseil école-collège afin de renforcer la continuité pédagogique entre le premier et le second degré.

Une charte des parents d'élèves élus au conseil d'école est lue en séance et jointe à ce PV.

2) Élections des représentants de parents d'élèves élus

Élections des parents d'élèves le vendredi 10/10/2025

5 sièges étaient à pourvoir.

Nombre d'électeurs inscrits : 184

Nombre de votants : 163

Suffrages exprimés : 154

Taux de participation : 88.59 % (84.21 % en 2024)

5 titulaires ont été élus.

Parents élus titulaires : Mesdames OLIVIER, MOMPEU, ROBLIN, MM. BOURDENX, ZAREMBA

Parents d'élève suppléants : Mmes PASSELAIGUE, JAMET, SAUVADET, M. LE VAN

La liste des noms des parents d'élèves élus au conseil d'école au titre de l'année 2025 / 2026, les modalités de contact des parents élus et leur trombinoscope sont portés au panneau d'affichage de l'école.

Le vote électronique pour ces élections pourrait être possible (décret du 21/08/2023) mais l'administration n'a pas encore transmis d'outils spécifiques numériques pour le mettre en œuvre.

3) Bilan de la rentrée

110 élèves pour 5 classes (118 en 2024/2025, 121 en 2023/2024, 124 en 2022/2023, 116 en 2021/2022, 119 pour 2020/2021, 125 élèves pour 6 classes en 2019/2020, 148 élèves, 7 classes en 2018/2019) – *remontée* attendue de 21 GS pour la rentrée 2026.

Les effectifs sont en baisse, en lien avec la baisse démographique observée nationalement. Une vigilance particulière est à apporter sur ces effectifs qui resteront cependant a priori stables pour la rentrée prochaine.

Une carte scolaire existe et doit être respectée pour la vie du village.

Composition des 5 classes :

CP : 18 - Mme Lopez (75 %) lundi, mardi et jeudi , M. Gay (25%) vendredi

CE1 : 18 - Mme Cubizolles (50 %) lundi et mardi

Mme Tissier (50 %) jeudi et vendredi

CE2 : 28 - Mme Bronnec (50 % lundi et jeudi

Mme Sivadier (50 % mardi et vendredi

CM1 : 27 - M. Chaufour

CM2 : 19 - Mme Née (50% lundi et vendredi) M. Gay (50 % mardi et jeudi)

1 intervenant en **Education Physique et Sportive** (agréé par l'éducation nationale) : M. Tamizier . Remerciements à la municipalité pour la présence de M. Tamizier (possibilité de co animation et travail en groupes d'élèves en lien avec les contraintes d'utilisation des espaces d'évolution intérieure en EPS)

1 **AESH** (Accompagnant d'élève(s) en situation de handicap) pour des élèves relevant de la MDPH : Mme Peronnet. Intervient pour 4 élèves et sur 3 classes différentes. Les parents des élèves concernés ont rencontré l'ABSH. Son emploi du temps est adapté pour prendre en compte les besoins de chaque élève sur le temps scolaire.

Pas de Volontaire Service Civique : une candidate s'était proposée pour cette année scolaire mais coupure ministérielle des financements. Aide précieuse et efficace dans le quotidien de la journée de chaque élève en particulier perdue cette année. Dans le cadre des études de notre ancienne VSC, Julie Layris pourrait être amenée à revenir à l'école dans le cadre d'une convention de stage de pré professionnalisation qui va être transmise à Mme l'LE.N.

Les APC (Activités Pédagogiques Complémentaires) ont débuté. Elles peuvent être organisées autour de 3 axes : aide/soutien, méthodologie du travail de l'élève, projets menés dans le cadre du projet d'école. Elles se déroulent hors temps scolaire, l'autorisation de la famille est requise.

Horaires : les A.P.C. sont proposées à l'école le lundi, mardi, jeudi et/ou vendredi, sur 30, ou 45 minutes ou 1 h, entre 12h00 et 14h00 (avec contraintes liées au service de restauration – organisation faite en lien avec la municipalité) et entre 16 h 30 et 17 h 30.

Les APC ne sont pas obligatoires mais proposées par les enseignants, il y a donc toujours la possibilité de les refuser.

Remarque : dans le but d'éviter toute incompréhension au niveau du service de garderie, il est demandé de préciser à l'enseignant si l'enfant va à la garderie à la suite des A.P.C.

Horaires :

Ouverture de l'école à 8h20 / Début des cours à 8h30

Récréation :

10 h 10 – 10 h 25 / 15 h 30 – 15 h 45

Nouveau : récréations décalées :

10 h 00 – 10 h 15 / 15 h 15 -15 h 30 → pour les CP et CE1 lundi après-midi, mardi après-midi et vendredi matin.

Les horaires de récréations sont les moments pendant lesquels les élèves peuvent partir à titre exceptionnel (cf. règlement de l'école) .

Jeux de cour : mis en place puis retirés à cause de mauvais usages.

Travail spécifique dans chaque classe avant réintroduction sur la période 2.

Paniers à linge : les élèves sont invités à déposer leurs vestes ou autres accessoires dans une panier à linge sortie au moment de la récréation dans la cour, pour limiter la perte de vêtements.

Pour rappel, les vêtements non réclamés sont apportés à l'association locale de la Croix Rouge en fin d'année par la municipalité. Conseil de marquage des vêtements au nom de l'élève.

Repas entre 12h et 14h (ouverture de l'école à 13h50)

Fin des cours à 16h30 – temps pour préparation et arrivée au portail.

La fin des apprentissages est fixée à 16h30. Une vigilance est maintenue pour un accompagnement rapide des élèves au portail dès cet horaire.

Les horaires des services (garderie / restauration) périscolaires restent inchangés :

7 h 00 / 8 h 20 – (12 h / 13 h 50) – 16 h 30 / 18 h 30

Décharges de direction : mardi après-midi (14 h/ 16 h 30) et vendredi matin (8 h 30/12 h) – rencontres sur RDV

Directeur par intérim : M. CHAUFOUR

Mandataire OCCE : M. GAY

Présentation du Réseau d'Aide Spécialisées aux Elèves en Difficultés (RASED) nommé désormais « POLE RESSOURCES »

Le Pôle Ressources est présent sur la circonscription pour les écoles maternelles et élémentaires. Il comprend plusieurs membres : un psychologue scolaire (Mme. MORGE), un maître pour aide à dominante relationnelle (ADR) Mme LE BAGOUSSE, et un maître à dominante pédagogique (A.D.P.) Mme DUBESSY.

Nombre de demande pour cette année scolaire : CP (3), CE1 (3), CE2 (5) = 11 élèves

Aide du Pôle Ressources orientée préférentiellement sur les élèves de cycle 2.

L'aide du pôle se fait auprès des élèves sur le temps scolaire, elle vient en complément des actions d'aides déjà engagées dans la classe. Elle peut intervenir pour l'adaptation d'un élève au milieu scolaire. Elle se traduit par une prise en charge d'un groupe d'élèves mais également par une co-animation en classe, le conseil aux enseignants, la mise à disposition d'outils ou comme intermédiaire avec les partenaires extérieurs.

L'aide peut être sollicitée par les enseignants ou les familles qui peuvent échanger directement avec le pôle. La nouvelle plaquette de présentation du pôle ressource (avec contacts à jour) est jointe à ce P.V. et portée à l'affichage dans la vitrine de l'école.

Autres acteurs de l'école :

☛ Médecin scolaire : rattaché au Centre Médico-Social d'Issoire

Dr ROUSSET (Centre Médico-social – contact porté à l'affichage dans vitrine de l'école)

☛ Infirmière scolaire : rattachée au collège Jean Rostand des Martres de Veyre

Mme RIBAU COURT – Elle interviendra pour une dépistage infirmier (vue/poids/taille) des élèves CP et pour des actions de sensibilisations pouvant concerner tous les élèves de l'école.

☛ Enseignante Référente (pour les élèves relevant de la MDPH) :

Mme HUYNH

L'ensemble des coordonnées de ces partenaires de l'école est porté à l'affichage dans la vitrine de l'école.

4) Projet d'école 2024-2027.

Domaine 1 : les apprentissages et les parcours des élèves, l'enseignement

Objectifs : Développer les **habilités langagières pour communiquer** (comprendre/ se faire comprendre à l'oral, à l'écrit ou par d'autres formes d'expression – transdisciplinarité – se décentrer – communiquer sans violence

→ *formation de l'équipe enseignante sur l'école en 2024/2025 (mise en place des cercles conteurs et conseils d'élèves)*

→ *poursuite de cette formation en 2025/26 (approfondissement, prolongements)*

Objectifs : développer les compétences de bases en mathématiques (axe sur nouveaux programmes)

→ *travail spécifique en 2025/2026 des enseignants sur ces nouveaux programmes 2025 en lien avec les évaluations nationales*

Domaine 2 : la vie et le bien-être de l'élève, le climat scolaire

Nécessité de poursuivre l'appropriation des valeurs communes : respect dans le cadre du vivre ensemble. Mots clés : loi, règle, inclusion, égalité, discernement, communication

P.V. Conseil d'école du 16 octobre 2025 – Ecole élémentaire de Mirefleurs

non violente (travail sur les émotions, compétences psycho sociales), autonomie de jugement, sécurité de tous

→ *travail spécifique en 2025/2026 des enseignants sur l'égalité filles / garçons (en lien avec évaluations nationales et vécus de classes)*

→ *nouveaux programmes E.V.A.R. + développement des compétences psycho sociales chez les élèves (empathie)*

→ *enseignements / actions pluridisciplinaires : exemples ☛ Education Morale et Civique, Education Physique et Sportive, Education Artistique et Culturelle, sorties scolaires, séjour scolaire*

Domaine 3 : les acteurs, la stratégie et le fonctionnement de l'établissement

→ Travail à l'échelle de l'école en lien avec d'autres établissements (maternelle, collège, écoles correspondantes)

→ Travail avec différents partenaires (pédagogiques, techniques et institutionnels)

→ *pédagogie de projet entre toutes les classes : projet Cross/Olympiades, projet 10 jours sans écran*

Sorties et activités scolaires inscrites cette année dans le projet d'école : (autres propositions à venir)

*Les activités sportives de NATATION :

Premier trimestre : les mardis matin du 25/11/25 au 27/01/26 compris, soit 8 séances.

- classes des CE1 et CE2
- encadrement pédagogique par 2 enseignants et 2 Maîtres-Nageurs Sauveteurs

Troisième trimestre : les lundis matin du 27/04/26 au 15/06/26 compris, soit 7 séances.

- classes des CP et CM1
- encadrement pédagogique par 2 enseignants et 2 Maîtres-Nageurs Sauveteurs

Merci à la municipalité d'avoir maintenu le financement des cycles natations (transports, coût d'entrées et prises en charge des aides pédagogiques sur le bassin / 2 MNS prennent des groupes en sus des 2 enseignants)

Nouvelles modalités d'agréments pour les parents participants à des activités d'E.P.S. : une information spécifique est apportée pour les agréments multi sports (forma-

tion à l'école dans le cadre d'une visioconférence proposée par les conseillers pédagogiques et apport interne des enseignants pour le déroulement des sorties sportives spécifiques concernées / classes de CP et CM2 a priori concernées pour notre école cette année scolaire dans le cadre de rencontres sportives).

* **CROSS** de l'école : dans le parc jouxtant la mairie, jeudi 09 octobre 2025 (sans report nécessaire) : courses par équipe précédées d'un échauffement en musique.

Merci aux nombreux parents qui ont participé (sécurité, lièvres), à la municipalité pour la mise à disposition du parc et à l'équipe technique municipale pour l'installation du parcours.

* **OLYMPIADES** de l'école : dans le jardin et la cour de l'école - vendredi 10 octobre 2025

* **Evaluations certificatives :**

→ **Permis piétons / A.P.E.R. (Attestation de Première Education à la Route)**

Comme chaque année, M. le Policier municipal en lien avec la gendarmerie de Vic le Comte interviendra dans la classe pour la mise en œuvre de la formation et passation du permis piétons pour les élèves de ce2 (prévision en trimestre 2)

→ **Sensibilisation aux premiers secours / A.P.S. (Attestation de l'Apprendre à Porter Secours)**

- adopter une attitude de prévention / se protéger et protéger les autres / Alerter et intervenir pour validation – en lien avec risques domestiques et l'éducation à la sécurité routière – démarrage en cel

→ **Permis internet pour les CM2 en collaboration avec la gendarmerie**

*Autres projets /sorties inscrites dans le projet d'école dans le cadre des Parcours Scientifique et Citoyen de l'élève, Artistique et culturel, sportif ou parcours du citoyen

→ **Intervention Gendarmerie sur le thème du bien être à l'école et du harcèlement scolaire** : intervenant gendarme major Huleux

Rappel du procès-verbal du 12/06/25 : interventions « en attente de modalités d'éventuelles interventions dans l'école qui nécessitent un travail préalable des enseignants avec l'intervenant ». Ces interventions concerneront donc les classes des CM1 et CM2

La classe de CE1 ne se saisit pas de la proposition.

Rappel de la municipalité : projet construit en 3 phases, thème agressivité/harcèlement, présenté sous la forme d'une escape game.

1° Le Major de gendarmerie interviendra au sein des classes, sur le temps scolaire CM1/CM2 le vendredi 14/11/25.

2° L'association *Contre la Violence et le Harcèlement Scolaire 63* interviendra le vendredi 21/11/25 entre 12h et 14h (sous forme de jeux de rôle)

3° pour les parents – café débats 9h/9h30 dimanche 23/11/25.

→ **Classe CE2** : Echange scolaire avec l'Europa School UK – travail sur la P.V. Conseil d'école du 16 octobre 2025 – Ecole élémentaire de Mirefleurs

production/compréhension écrite et orale – Rencontre en visio en juin 2026

→ **Classe CE2** : projet Défi géographique autour de la correspondance écrite « J'écris- je timbre », échanges d'envoi/réception des cartes postales à travers toute la France – Participation OCCE pour frais de timbres

→ **Rencontres sportives** proposées sur la circonscription juin : classes CP (athlétisme) et CM2 (Rugby Flag) recherche de classes d'autres écoles pouvant partager les frais de transport.

Dates : GS/CP Athlétisme au Stadium J PELLEZ sur une ½ journée (vendredis 6 mars, 13 mars et le 20 mars) - CM2 Tournoi de jeu collectif (Flag) à la plaine des jeux de Cournon sur une journée (jeudi 21 mai, date report jeudi 28 mai)

→ **TOUTES CLASSES** : mai 2026, **Projet « Défi 10 jours sans écrans 2026 »**, en lien avec la « semaine des échanges » organisée chaque année dans notre école et en lien avec l'école maternelle.

→ mai/juin 2026 : **Parc animalier** – classes CE1 et CE2

→ mai/juin 2026 : **Forêt des Arbories** à Aydat pour la classe des CP et CE1

→ juin 2026 : **séjour scolaire linguistique** CM1 et CM2 (séjour American Village au Château d'Aine à Azé) – du 15/06/26 au 29/06/26 – Coût : 21 897.65 euros

Projet sur 5 jours avec 8 animateurs, avec veillées

Proposition d'aide de ELAN : 25% du budget OCCE 18% part familles sont fixées à 50% (pour l'instant 240€). Une demande de subvention sera adressée à la municipalité (de l'ordre de 7%). Une visite de la grotte d'Azé (en langue française) est également prévue au cours du séjour.

1^{re} réunion de présentation du séjour scolaire à destination des familles, vendredi 14 novembre (salle du conseil de la mairie).

Mme PASSELAIGUE évoque le dispositif « Trousse à projets », la plateforme de financement participatif de l'Éducation nationale, pour aider au financement du projet.

M. CHAUFOUR : l'idée c'est aussi que les parents trouvent des actions plus spécifiques pour financer une partie du projet. Sans rentrer en concurrence avec l'association ELAN.

M. BOURDENX : l'ELAN sera présent à la réunion pour proposer des actions spécifiques.

→ 08/12/25 : **SPECTACLE de Noël**, pour tous les élèves, salle du préau, une représentation – spectacle « **Le Marchand de planètes** » proposé par La compagnie JARNICOTON Entre deux Big Bangs, le Marchand de Planètes forge des galaxies dans son magasin extraordinaire... Pendant ce temps, à l'autre bout de l'Univers, c'est la panique ! La planète bleue n'est plus assez verte, c'est un désastre ! Rassurez-vous, l'aventurier intergalactique Johnny Roquett est là ! Sa mission : sauver le monde, rien que ça ! Il décide de rendre visite au Marchand de Planètes pour en trouver une nouvelle. Mais une fois arrivé, les choses ne sont plus aussi simples. Coût : 990 euros

5) Règlement intérieur :

Pas de proposition d'amendements émanant de l'école, les parents élus ou la municipalité.

Rappels importants de points inscrits dans le règlement intérieur :

ARTICLE II : FREQUENTATION SCOLAIRE

2-1 – Obligation d'assiduité :

L'assiduité constitue une obligation légale pour tout élève inscrit dans une école. [...]

En cas d'absence prévisible, les personnes responsables de l'enfant en informent une semaine à l'avance par écrit 8 jours à l'avance l'enseignant ou le directeur de l'école et en précisent le motif.

En cas d'absence non-prévue, la famille doit informer l'école avant 8h20 (téléphone/répondeur) en faisant connaître les motifs de l'absence. Elle en attestera par écrit (au plus tard pour le jour du retour de l'élève en classe), en utilisant le cahier de liaison ou sur papier libre.

Rq1: Les seuls motifs réputés légitimes sont les suivants : maladie de l'enfant, maladie transmissible ou contagieuse d'un membre de la famille, réunion solennelle de famille, célébration d'une fête religieuse (loi du 15/03/2004), empêchement résultant de la difficulté accidentelle des communications, absence temporaire des personnes responsables (hors congés) lorsque les enfants les suivent. Les autres motifs sont appréciés par l'inspecteur d'académie.

Rq2 : En cas d'absence prévisible, aucun travail scolaire ne peut être donné en avance par les enseignants.

Rq3 : Il est rappelé qu'en cas d'absence de l'élève, l'école doit être impérativement informée le matin avant 8 h 20 en utilisant le tél/répondeur.

Remarque des parents d'élèves : les procédures ne sont pas claires pour une prise en compte de modifications des inscriptions cantine/garderie par les services périscolaires, il faudrait rééditer une note explicative (numéros à contacter, cas de figures, horaires). L'école et la mairie referont un point en novembre à ce sujet. Les parents demandent un rappel du numéro des services périscolaires : 04 73 39 92 02

ARTICLE II : FREQUENTATION SCOLAIRE

2-2 – Sorties individuelles des élèves pendant le temps scolaire :

Des autorisations d'absence peuvent être accordées par le directeur, à la demande écrite des familles, pour répondre à des obligations de caractère **exceptionnel**, notamment pour les enfants justifiant de soins et de rééducation nécessaires. Les entrées et sorties exceptionnelles pendant le temps scolaire (rendez-vous médicaux spécialisés, prises en charge extérieures spécifiques) se font aux horaires des récréations après autorisation.

ARTICLE III : VIE SCOLAIRE

3-2– Les règles de vie à l'école

A l'école sont admis uniquement les objets participant au travail scolaire.

*L'introduction à l'école d'objets de valeur (appareils connectés, consoles de jeux, tablettes ...), d'objets dangereux (couteaux, allumettes, objets pointus, ...), de jouets de guerre, de médicaments et d'une manière générale tout objet dangereux ou susceptible d'occasionner désordres ou blessures est **prohibée**. Le téléphone portable est interdit dans le cadre scolaire suivant l'Article L.511-5 du Code de l'Education, issu de la Loi n°2018-698 du 03/08/18.*

Rappel : Le règlement intérieur de l'école est affiché au niveau de la porte d'entrée de l'école et il est disponible sur le portail famille. Il est transmis pour acceptation à chaque famille pour l'inscription de tout nouvel élève à l'école.

6) Point OCCE

Le bilan OCCE est présenté.

Mandataire pour cette année 2025/2026 : M. Gay

Il est à noter que l'OCCE participe au minimum à 50% des montants engagés lors des sorties scolaires organisées pendant l'année (coûts d'entrées et d'animations pédagogiques et exceptionnellement pour la prise en charge des transports).

Pour information, l'association ELAN prend en charge les 50 % restants.

Aucune demande de participation financière n'est sollicitée auprès des familles au cours de l'année scolaire dans le cadre des sorties/activités pédagogiques – hors séjour scolaire.

Pour pouvoir adhérer à l'OCCE (garant comptable et organisme proposant de nombreux projets pédagogiques et interventions à visée coopérative), l'école cotise pour un montant d'environ 2.23 euros par enfant (2.09 euros en 2024/2025).

Les recettes de l'OCCE de l'école relèvent uniquement des dons libres des familles et de la vente des photographies scolaires.

BILAN OCCE 2024/25	
Total des dépenses	5 851,72 €
Total des recettes	6 813,94 €
soit un résultat de :	962,22 €
Cotisation familles OCCE	636 €
Adhésion école OCCE	275,40 €
Cotisation assurance OCCE	31,50 €
Contribution ELAN	590,00 €
Participation ELAN	2 308,61 €
Subvention MAIRIE	- €
avoir au 31/08/2024	10 090,71 €
avoir au 31/08/2025	10 991,82 €
Vente photos 2024 (bénéfice)	1 435,61 €
Vente photos 2025 (bénéfice)	

Participation OCCE année 2025/2026 toujours en cours.

Les tapis pour la nouvelle salle de bibliothèque ont été pris en charge directement par l'ELAN.

Les meubles de type « bac à albums » ont été achetés par l'OCCE de l'école.

Remerciements renouvelés aux familles ayant contribué à l'OCCE.

Remerciements à la mairie et l'association ELAN pour son engagement pour les élèves de l'école élémentaire.

Remerciements à M. Gay, mandataire, pour la tenue des comptes de l'OCCE

Activités pédagogiques	date	Destination	Poste	coût	Par 50%/50%	Elan
Ecole des sciences "la science du sport"	9/23/2024	CM1 et CM2	entrées	60,00 €	OCCE ELAN	30,00 €
Festival transurbaines - danses hip hop	11/07/2024	CE2 et CM2	entrées	440,00 €	OCCE ELAN	220,00 €
Spectacle de Noël - la cirque minimum "dompteurs d'émotions"	12/05/2024	toutes les classes	intervention	980,00 €	OCCE ELAN	490,00 €
Atelier théâtre	01/06/2025	CE1 et CM2	intervention	800,00 €	OCCE ELAN	400,00 €
Festival Puy de Mômes	04/01/2025	CE2 et CE1	entrées	275,00 €	OCCE ELAN	137,50 €
Cité internationale de la tapisserie d'Aubusson	05/12/2025	CE2 et CM1	entrées	164,00 €	OCCE ELAN	82,00 €
Projet artistique - Laurent Delaire	5/13/2025	toutes les classes	intervention	800,00 €	OCCE ELAN	400,00 €
Achat jeux de cour		toutes les classes	jeux de cour	549,11 €	OCCE Elan	549,11 €
						- €
				4 068,11 €		2 308,61 €

Les familles demandent la possibilité de proposer de nouveau l'achat de produits photographiques regroupés sous forme de packs, sur l'application de commande des photographies. La demande sera faite auprès du photographe.

7) Travaux équipements de l'école

☛ Installation de bancs pour la cour

Les enfants, lors du conseil de délégués en janvier 2025, avaient voté pour la mise en place de bancs dans la cour de récréation.

Mme Maubrou : Des devis sont engagés auprès de l'entreprise LeVasseur actuellement empêché dans ses projets. Un nouveau contact d'un artisan menuisier ébéniste de la commune sera transmis à la municipalité.

☛ Équipements pour ombrage et point sur les projets en cours dans le cadre de la gestion des fortes chaleurs récurrents de mai/juin/juillet

Mme Maubrou : plusieurs entreprises sont intervenues en juillet pour trouver des solutions. Des stores ont été envisagés pour baisser de 5 à 6°C la température des salles surtout à l'étage. Des entreprises nous ont également présenté des filtres à poser sur les fenêtres. 2 entreprises de climatisation sont venues et ont proposé des devis. Une entreprise est venue pour proposer un ombrage sur la moitié de la cour (voile d'ombrage UV imperméable). Cela nécessite l'installation de poteaux sur les extérieurs de la cour. Nous allons étudier le budget. L'équipe enseignante sera concertée.

M. Zarembo : Est-il possible de planter des arbres ? C'est l'option qui a été choisie dans les écoles de Cournon ou certaines de Clermont.

Mme Maubrou : Il faut casser le goudron et tout refaire et la croissance de l'arbre prend du temps. L'ombrage ne sera pas pour tout de suite.

Mme Monpeu : Des contraintes spécifiques sont à prendre en compte quant à la hauteur des arbres à planter à proximité des bâtiments dans cette zone argilo-marneuse.

Mme Juillard : On a fait faire un audit global pour des solutions pertinentes.

Mme Bronnec : Est-ce qu'une mise en place d'équipements est envisageable avant la fin de l'année scolaire ?

Mme Maubrou : Nous avons une contrainte de planning car le budget est voté en avril.

La municipalité mentionne la prise en compte d'autres points d'équipements suivants – mise en œuvre à venir :

☛ Fonctionnement de la climatisation dans l'OCEBLOC, bâtiment utilisé en particulier comme zone de « repli » de l'école (OCEBLOC) en cas de très fortes chaleurs.

La climatisation (1 unité extérieure) a été réparée et une maintenance a été mise en place.

☛ Reprise des éclairages LED dans toutes les salles de classe : prise en charge par l'équipe technique municipale progressivement – dégagements de temps d'intervention nécessaires

☛ Poste électrique situé devant l'école (reprise esthétique)

Mme Maubrou : Recyc'art va travailler avec les adolescents la deuxième semaine des congés de Toussaint.

☛ Rideau de séparation des espaces scolaire et périscolaire dans la salle du préau : en cours.

☛ Mise à disposition d'un espace de garage sécurisé pour les vélos adultes du personnel : l'espace grillagé en-dessous du bâtiment cantine pourrait être proposé. Mme Maubrou voit pour la faisabilité d'une clé à mettre à disposition de l'école.

8) Point sécurité

Directives selon circulaire de rentrée 2025 relative à la sécurité du 25 août 2025

☛ Exercice de sécurité :

Exercice de type « RISQUE INCENDIE » en présence de Mme l'Adjointe aux affaires scolaires, M. Le policier municipal.

Date : vendredi 5 septembre 2025

Présents : M. Le Maire, M. Le Policier municipal, Mme Ferreira (salariée de la mairie), Mme Bronnec (directrice)

TYPE : évacuation (incendie- exercice non inopiné – adultes de l'école informés des nouvelles modalités et consignes à suivre, élèves préparés) – Evacuation au point de rassemblement « Jardin ».

Durée : 3 minutes 55 secondes

Observations de l'exercice d'évacuation :

- ➔ le signal a été entendu par tous (signal sonore émis de l'intérieur du bâtiment principal et du préau)
- ➔ tous les élèves ont évacué avec leur enseignant respectif en passant par un rassemblement provisoire par groupe classe au niveau de la cour puis par l'escalier unique donnant sur le jardin/parking
- Evacuation en ordre, dans le calme immédiatement au moment du signal
- ➔ une vérification des élèves pouvant être aux toilettes à cet horaire a bien été faite

Suite à donner :

- ➔ étude d'une possibilité d'installation d'un système de fermeture de la porte d'évacuation (salle n° 6) donnant sur la rampe extérieure (ce n'est pas une porte anti panique)

Mme Maubrou : Des études sont en cours, les 2 systèmes sonores ne fonctionnent pas techniquement de la même manière (filaire/radio). Attente de propositions techniques.

- ➔ vérification du déclenchement simultané du signal sonore n°1 dans le bâtiment OCEBLOC qui doit être relié au bâtiment principal.

- ➔ point sur la nécessité ou non d'installation d'un relais sonore dans la cour pour une évacuation plus rapide – réflexion en cours

☛ Prévention du risque / TEST DISPOSITIF D'ALERTE PAR SMS du 19/09/25 OK sans demande de mise à l'abri.

► Plan Particulier de Mise en Sécurité de l'établissement (P.P.M.S.)

Conformément à la circulaire sécurité du 20 août 2025, d'autres exercices en lien avec le PPMS (risques majeurs et intrusion attentat) auront lieu au cours de l'année.

Les comptes-rendus de ces exercices en lien avec le PPMS seront portés sur la plateforme « sécurité » spécifique dédiée.

Un nouveau document « PPMS unifié » doit être renseigné – mise en œuvre progressive jusqu'en 2028 (période transitoire). Suivant la circulaire du 8 juin 2023, la DSDEN élabore le PPMS sur la base des menaces, des risques naturels et technologiques identifiés, à la faveur d'échange avec la municipalité et d'une consultation du directeur d'école.

► Plan VIGIPIRATE (cf circulaire sécurité 25/08/25)

Le plan VIGIPIRATE maintenu au niveau « **URGENCE ATTENTAT** ».

→ Affichage du logo VIGIPIRATE « Urgence attentat » à l'entrée de l'établissement

→ Accueil par un adulte à l'entrée de l'école – contrôle visuel des sacs possible, vérification systématique des identités des personnes extérieures de l'école

→ Un contrôle visuel des sacs peut être réalisé

→ Attention particulière à porter sur la sécurisation des abords en évitant les attroupements et en veillant au stationnement aux endroits indiqués (la place « handicapé(e) » n'est pas une place de parking pour l'accès à la garderie, ni autre espace au niveau de la porte d'entrée de l'école)

Mme BRONNEC : sollicite la municipalité pour la mise en place d'un système qui permettrait de visualiser les visiteurs qui sonnent à la porte d'entrée (problème de sécurité).

► **FAITS établissement** : lundi 06/10/25 – malveillance sur véhicule d'un professeur, garé dans l'enceinte de l'école. Dépôt de plainte en gendarmerie le 8/10/25, autorités de police locale informées – déclenchement d'un fait établissement sur la plateforme académique. Une information sera faite aux élèves pour les informer des conséquences d'actes malveillants.

Mme MOMPEU : Cela peut peut-être développer un sentiment d'insécurité chez les plus jeunes.

Une vigilance particulière sera apportée à cette démarche qui pourra entrer dans le cadre de l'EMC (respect des personnes et des biens).

Fin de séance 19h55

Le Secrétaire de séance : Mme SIVADIER La Directrice : Mme BRONNEC